CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.15.1**

**Communication, renforcement des capacités, éducation,
sensibilisation et participation (CESP) :**

**rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP.

**Contexte**

1. Le présent rapport donne une vue d’ensemble des travaux menés à bien par le Groupe de surveillance des activités de CESP depuis la 63e réunion du Comité permanent.

2. Le Groupe a tenu deux réunions en ligne, la première le 27 juin et la seconde le 11 septembre 2024. Au cours de ces réunions, les activités et les résultats attendus au titre du plan de travail du Groupe de surveillance des activités de CESP, qui avait été approuvé dans la décision SC62-27, ont fait l’objet d’un examen et de discussions.

3. Lors de la réunion du 11 septembre, le Groupe (sur recommandation du Comité exécutif) a choisi la Zambie comme Vice-présidente, en remplacement du WWT, qui n’était plus en mesure d’exercer cette fonction en raison d’un changement de personnel. La Zambie a accepté sa nomination et assurera la vice-présidence du Groupe pour le reste de la période triennale. La Zambie étant membre du Groupe de travail sur le Plan stratégique, elle créera une passerelle de choix entre le Groupe de surveillance des activités de CESP et les activités d’élaboration et de mise en œuvre du cinquième Plan stratégique.

**Travaux menés à bien par le Groupe de surveillance**

4. Depuis la 63e réunion du Comité permanent, plusieurs supports de communication en matière de CESP ont été élaborés ou mis à jour. Citons notamment le Manuel des activités de CESP : révisé par le Secrétariat, il sera publié avant la fin de l’année sur le site web de la Convention dans les trois langues de travail. Cette version révisée du manuel contient des conseils pratiques à l’usage des Correspondants et des praticiens de CESP. Un « livret d’accueil » destiné aux nouveaux Correspondants de CESP au sein des gouvernements et des ONG a également été conçu et mis à disposition dans les trois langues de la Convention, en ligne et en format papier. Dès qu’une Partie contractante informera le Secrétariat d’un changement de Correspondant de CESP, le nouveau Correspondant se verra remettre ce livret accompagné d’informations sur les autres ressources de CESP disponibles. De même, une série de ressources numériques donnant une vue d’ensemble du Programme de CESP et en présentant en détail les grands volets (communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation) a été élaborée. Enfin, une affiche, des infographies et des cartes de visite spéciales réseaux sociaux ont été mises à disposition sur le site web de la Convention qui peuvent être téléchargées et personnalisées par les Parties contractantes et d’autres praticiens de CESP.

5. Conformément aux instructions du Comité permanent visées dans la décision SC63-24, le Secrétariat a préparé un projet de résolution qui rend compte du regroupement des recommandations et résolutions sur la CESP soumis dans le document SC63 Doc.16.3 et approuvé dans la décision SC63-22, et des points de vue du Comité permanent sur le processus et le calendrier à suivre pour nommer les membres du Groupe pour la période triennale 2025-2028. Ce projet de résolution a été examiné par le Groupe de surveillance des activités de CESP et ses observations ont été prises en compte dans le projet de résolution sur les activités de CESP soumis pour examen à la 64e réunion du Comité permanent.

6. Le Groupe a signalé à plusieurs reprises que le terme « CESP » était difficile à comprendre et manquait de pertinence, et indiqué que trouver un autre moyen de désigner le programme pourrait avoir des avantages. Tout en conservant les mêmes éléments constitutifs, le Groupe propose de désigner les activités de CESP sous le nom de « Programme pour les populations et les zones humides » ou de « Programme de la Convention sur les zones humides pour les populations et les zones humides ». Cette nouvelle dénomination figure dans le projet de résolution soumis pour examen à la 64e réunion du Comité permanent.

7. Le Groupe tiendra une réunion en ligne en novembre pour examiner les supports de communication et les projets relatifs à la Journée mondiale des zones humides 2025 et formuler des suggestions et des recommandations en vue d’une mise en œuvre efficace de cette campagne par les Parties contractantes et d’autres parties prenantes.